



Jeu concours du Tour de France

Article 1 – Organisation

La Ville de Périgueux, représentée par Michel CADET, Maire
dont le siège social est situé à :

Hôtel de Ville

23 rue du Président-Wilson

BP 20130

24000 Périgueux

Managercentreville@perigueux.fr

ci-dessous nommé « L'organisateur »,

organise un jeu intitulé «Jeu concours des commerçants pour le Tour de France »,
du 01/07/2026 au 11/07/2026 inclus.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce jeu est conditionnée à une obligation d'achat.

La participation est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (avec autorisation du représentant légal), résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité.

La participation est conditionnée à la réalisation d'un achat dans un commerce participant à l'opération.

Ne peuvent participer :

- les gérants et salariés des commerces participants, ainsi que les membres de leur famille*
- les élus de la Ville de Périgueux ayant participé à l'organisation du jeu, ainsi que les membres de leur famille*
- les agents de la Ville de Périgueux ayant participé à l'organisation du jeu, ainsi que les membres de leur famille*

* Membres de la famille : personnes vivant sous le même toit, ascendants et descendants directs et/ou collatéraux.

Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal. Aucun lot ne sera remis sans la présence de ce dernier.

Article 3 – Principe du jeu

Pour chaque achat réalisé dans un commerce participant, un **bulletin de participation** est remis au client.

Le participant doit compléter ce bulletin en indiquant ses coordonnées puis le déposer dans l'urne prévue à cet effet ou selon les modalités définies par l'organisateur.

Un **tirage au sort** sera effectué à l'issue du jeu, le 11 juillet 2026, parmi l'ensemble des bulletins collectés.

Article 4 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu à l'issue de l'opération, parmi l'ensemble des participants.

Le nombre de gagnants correspondra au nombre de lots mis en jeu.

Les gagnants seront annoncés lors de l'animation festive du 11 juillet 2026, et seront contactés par l'organisateur selon les coordonnées renseignées sur leur bulletin.

Article 5 – Dotations

Les lots sont constitués de **produits, services ou bons d'achat** offerts par les commerçants participants et les partenaires de l'opération.

La liste des lots est disponible auprès de l'organisateur ou communiquée par tout moyen jugé utile (affichage, site internet, etc.).

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 6 – Communication des gagnants

Du fait de leur participation, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leur nom, prénom, image, sur tout support de communication relatif au jeu.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune rémunération ou avantage autre que le lot gagné.

Les gagnants peuvent s'opposer à cette utilisation en le signalant par écrit à l'organisateur.

La liste arrêtée des commerces partenaires sera disponible en annexe du présent règlement.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement. Toute difficulté d'ordre pratique ou d'application de celui-ci sera tranchée par les organisateurs.

Article 8 – Modification ou annulation

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier ou annuler le jeu en cas de circonstances exceptionnelles.
Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait en aucun cas être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même il aurait été avisé de la possibilité de tels dommages, notamment provoqués en raison de l'impossibilité pour les gagnants d'utiliser leur lot ou de toute insatisfaction de quelque nature que ce soit à l'occasion de son utilisation.

Article 10 – Utilisation des données personnelles

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » telle que modifiée en dernier lieu par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, les participants sont informés que les informations demandées sur le bulletin de tirage au sort sont obligatoires pour permettre la bonne organisation du jeu et que le défaut de réponse à ces questions interdit de fait toute participation au jeu.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel concernant les participants par l'organisateur s'effectuent conformément à la réglementation en vigueur. Ils ont pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du jeu et, particulièrement, de contacter les gagnants, de leur remettre leur dotation et d'en faire connaître la liste, le cas échéant.

Chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les données ainsi collectées aux fins ci-dessus mentionnées.

Article 11 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est disponible sur simple demande auprès de l'ensemble des commerçants partenaires.

Le présent règlement est déposé chez :
SELAS LAMOURET & ASSOCIES
Maitre Gauthier LAMOURET
7 boulevard Katherine Traissac :
24100 Bergerac

Article 12 – Droit applicable et litiges

Le présent règlement est exclusivement soumis au droit français.
Toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les organisateurs, dans le respect de la loi française.
En cas de litige, un recours pourra être exercé auprès de la juridiction compétente.

- ANNEXE -

LISTE DES COMMERCE PARTENAIRES PARTICIPANTS AU JEU CONCOURS LISTE ARRÊTÉE AU 19 JUIN 2026

	COMMERCE	N°	ADRESSE	Lot Offert
1	AGENCE AXA TOULAT	6	Allées d'Aquitaine	Une cafetière KRUPS
2	AGENCE TUI	13	boulevard Montaigne	Un bon d'achat de 150€
3	AMBIANCE DECO	4	Rue Gambetta	Un lot de coussins déco
4	ATOL	32	Place Francheville	Un bon d'achat de 30€
5	AUX DOUCEURS DE MARION ET CEDRIC	58	Rue du Président Wilson	Deux lots offerts : Une tarte aux fraises Une fraiser ou framboisier
6	BIJOUTERIE AUZEMERI	8	Rue Taillefer	
7	BIJOUTERIE MONTIGNY	14	Place Bugeaud	
8	BOUTIQUE KDO DKO	34	Rue Taillefer	Cinq lots : bons cadeaux de 5€
9	BOUTIQUE PARTAGE L'ARTESAN	6	rue André Saigne	
10	CAFE DE LA PLACE	7	Place du Marché au bois	
11	CANDY'S CAFE	10	Place André Maurois	Un magnum de vin rosé_ La vie en rose
12	CARREFOUR EXPRESS PERIGUEUX	12	rue de la République	Deux paniers garnis d'une valeur de 10€
13	COLOMBINE	5	Place de la Clautre	Un bon d'achat d'une valeur de 20€
14	EAT SALAD	4	Rue Taillefer	Un repas formule 4 ingrédients + boisson + dessert
15	ECOUTER VOIR PERIGUEUX	9	Rue du Président Wilson	Quatre lots de montures solaires
16	FALBALAS	23	rue Taillefer	
17	FIRMIN TAILLEFER	2	Rue Taillefer	
18	FRANCOIS LACHAL	2	Place Bugeaud	Un bon d'achat d'une valeur de 30€
19	GITES DE France	16	Rue du Président Wilson	Un bon d'achat de 150€ à utiliser dans un hébergement Gites de France partout en France.
20	HOTEL REGINA	14	rue Denis Papin	Une chambre d'hôtel pour 2 personnes avec le petit déjeuner 5 lots pour 2 personnes petit déjeuner buffet
21	JOUE CLUB	6	rue Berthe Bonnaven- ture	Un bon d'achat de 30€
22	KIOSQUE BUGEAUD		Place Bugeaud	Un puzzle 1000 pièces Une tasse Périgueux
23	LA CAVE WILSON	65	Rue du Président Wilson	Une magnum de vin rosé Cuvée La vie en rose - Château Roubine
24	L'ATELIER RETRO	13	Place Bugeaud	Une remise de 50% sur la paire so- laire au choix
25	LE CERCLE	3	rue Eguillerie	Un bon cadeau d'une valeur de 50€
26	LE COMPTOIR IRLANDAIS	35	rue Limogeanne	Un bon d'achat de 30€
27	LE FOURNIL DE LA CITE	11	Place de la Cité	Un trio de pâtisserie trompe l'œil
28	LE ROOFBOAT		Les Quais de l'Isle	Un bon cadeau d'une valeur de 50€

	COMMERCE	N°	ADRESSE	Lot Offert
29	L'ENDROIT	15	Rue Voltaire	Un menu du jour offert ou une réduction de 19€50 sur l'ensemble de la table
30	LEON ET AUGUSTINE	5	rue André Saigne	
31	LES DELICES D'AURE	7	Rue Salinière	Un paquet de biscuit
32	LIBRAIRIE MARBOT	15	Cours Montaigne	Un livre "jeux officiel du tour de France" Un livre « gueule du tour de France »
33	LUNETTERIE TAILLEFER	19	Rue Taillefer	
34	MATH PREVARIS	13	Rue du Président Wilson	
35	OPEN IMMOBILIER	12	Rue du Président Wilson	Une estimation gratuite d'un bien immobilier
36	OPTIC 2000	18	Place Bugeaud	Un bon d'achat d'une valeur de 30€
37	OTACOS	7	boulevard Montaigne	Cinq menus complets et 5 box à 10€
38	PALAIS DE L'AMEUBLEMENT	15	Rue Gambetta	Un oreiller Pyrenex
39	PATISSERIE MONTAIGNE	13	boulevard Montaigne	
40	PERIMOMES	17	Rue Taillefer	Un bon d'achat de 30€
41	PLACE OF GEEK (POG)	16	rue Limogeanne	
42	RACOONS COLOR	3	Rue Saint front	Un portrait d'iris
43	RESTAURANT SIMONE	2	rue de Lanmary	Trois lots offerts: 1 cocktail offert au choix Un sandwich offert au choix Une bouteille de vin au choix à emporter
44	SPEEDY PERIGUEUX	8	rue de l'Arsault	Deux lots : Une vidange Une recharge de climatisation
45	SUSHIS D'OR	3	Rue Denfert Rochereau	
46	TACOS TAILLEFER	13	Rue Taillefer	
47	TATIE MARGUERITE	8	rue de la Selle	
48	T'CROUSTY	1	Rue Taillefer	
49	WATSON PUB	17	rue Saint Front	
50	AU PHIL DES SAISONS	3	Place de l'Ancien Hôtel de Ville	Deux lots : bons pour un repas
51	POIL DE CAROTTE ET YVETTE	4	Rue chancelier d'hôpital	Un kit à tricoter : pelote, aiguilles + sac à tricot
52	L'HAIR BIO	4	rue du Président Wilson	
53	GOUPIL OU FACE	7	rue André Saigne	
54	ROCH & GASTON	6	Rue la Clarté	Une ceinture en cuir pleine fleur
55	POISSONNERIE FISH AND FLOX	11	rue des Chaines	Un panier garni d'une valeur de 58€
56	TELLE MERE TELLE FILLE	6	rue de la Selle	Un cours de maquillage
57	COLORIS	1	Place Bugeaud	
58	LES PEPITES BASQUES	6	Place du Coderc	Une boîte de sablés, un petit gâteau basque à la cerise au choix
59	KARINE K	30	Place Francheville	

	COMMERCE	N°	ADRESSE	Lot Offert
60	BOUTIQUE N25	25	rue Taillefer	Une peluche
61	CRISTAL BLANC	3	rue Limogeanne	Un bon d'achat de 50€
62	LE RITUEL	12	rue Eguillerie	Un bon pour 2 repas d'une valeur de 70€
63	JOAILLERIE FRANCOISE	7 bis	rue des Chaines	Une montre Tissot d'une valeur de 500€
64	BIJOUTERIE FRANCOISE	4	rue André Saigne	